

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

**SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2019**

❧❧❧

**Etaient présents :**

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,  
M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT,  
M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,  
Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU,  
M. Michel ADAM, M. Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO,  
M. David CORBIN, M. Philippe CIER,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, Mme Aurélie GIRAUDON, Mme Anne BARBET,  
M. Patrick MAILLET, M. Raymond VILLALBA, Conseillers Municipaux.

**Etaient représentés :**

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Mme Henriette BONNET.  
M. Pierre SERENA donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.  
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.  
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. David CORBIN.  
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à Mme Patricia PROHASKA.  
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Patrick MAILLET.  
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ.  
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Anne BARBET.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 33

Monsieur Jean-Jacques DALL'ACQUA a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

**12 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur Jean-Jacques DALL'ACQUA expose que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au bon fonctionnement des services.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

## **1 - CREATIONS D'EMPLOIS PERMANENTS**

### **DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

#### **Service Assainissement :**

Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet en contrat à durée déterminée du 1<sup>er</sup> JANVIER 2020 au 31 DECEMBRE 2020, en application des dispositions de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agents contractuels dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et pour les besoins de continuité de service.

La rémunération sera basée sur celle afférente au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique (indice brut 350 Indice majoré 327).

#### **DIRECTION VIE DE LA CITÉ : Guichet unique :**

Afin de répondre aux nécessités de service, il est proposé au conseil municipal de rendre pérenne un emploi créé en CDD.

**Création d'un poste D'ADJOINT ADMINISTRATIF STAGIAIRE** à temps complet au Guichet Unique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 appartenant à la catégorie hiérarchique C1.

La rémunération sera basée sur celle afférente au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif.  
(Indice brut 348 Indice majoré 326).

### **CABINET DU MAIRE**

Afin de répondre aux nécessités de service, il est proposé au conseil municipal de rendre pérenne un emploi créé en CDD.

**Création d'un poste D'ADJOINT ADMINISTRATIF STAGIAIRE** à temps complet au Cabinet du Maire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 appartenant à la catégorie hiérarchique C1.

La rémunération sera basée sur celle afférente au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif.  
(Indice brut 348 Indice majoré 326).

## **2 – SUPPRESSIONS D'EMPLOIS PERMANENTS**

- Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 20 novembre 2019,
- Compte tenu du départ à la retraite du coordinateur des services techniques et de la réorganisation au sein de cette direction,
- Compte tenu du départ à la retraite de la responsable du service de l'Etat civil / Elections et du recrutement en interne d'un agent détenant le grade de Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe,

- Compte tenu de la mutation du Directeur de la Vie de la Cité et de la réorganisation au sein de cette direction avec le recrutement en interne d'un agent détenant le grade d'Educateur des APS principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- Compte tenu du départ à la retraite d'un agent affecté sur 3 services différents (Domaine public-Plaçage / Moyens généraux-relation aux administrés / Eau potable) et le redéploiement de ses missions en interne,

Et afin de mettre en adéquation le tableau des effectifs avec l'effectif réel,

Il est proposé à l'assemblée :

- La suppression d'un emploi permanent à temps complet de coordinateur des services techniques.  
Filière : Technique  
Cadre d'emplois : Ingénieurs territoriaux  
Grade : Ingénieur territorial
  - La suppression d'un emploi permanent à temps complet d'attaché territorial Responsable du service Etat civil/Elections (remplacé par un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe Responsable du service de l'Etat civil)  
Filière : Administrative  
Cadre d'emplois : Attachés territoriaux  
Grade : Attaché territorial
- 2 -
- La suppression d'un emploi permanent à temps complet d'Attaché territorial Directeur de la DVCI (remplacé par un emploi permanent à temps complet d'Educateur des APS principal de 1<sup>ère</sup> classe, Directeur de la DVCI)  
Filière : Administrative  
Cadre d'emplois : Attachés territoriaux  
Grade : Attaché territorial
  - La suppression d'un emploi permanent à temps complet d'agent polyvalent  
Filière : Technique  
Cadre d'emplois : Adjoints techniques territoriaux  
Grade : Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe

**Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 17 décembre 2019**

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **ADOpte** le présent rapport,
- **APPROUVE** la création et la suppression d'emplois permanents tels que définis ci-dessus,
- **VOTE** les crédits nécessaires aux postes proposés.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 16 décembre 2019.

Suivent les signatures.-

**AFFICHE LE 23/12/2019**



Le Maire,

**Hervé LUCBÉREILH**





Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 23/12/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 23/12/2019